

Seront-ils condamnés pour avoir défendu les droits des Roms ?

C'était le 27 janvier 2015. Ce jour-là, plus de 300 personnes s'étaient retrouvées à la rue après avoir été expulsées des bidonvilles où elles étaient installées depuis quelques semaines.

Ce jour-là, passant outre les principes humanitaires élémentaires, il est 7 heures du matin quand, à la demande des municipalités de Noisiel et de Champs-sur-Marne (77), la police déloge de leurs installations de fortune quelques centaines de familles roms, installées dans les bois, faute de pouvoir accéder à un autre habitat.

Ce jour-là, en plein milieu de la trêve hivernale, malgré les sollicitations du collectif de soutien aux familles roms, aucun dispositif sérieux d'hébergement n'est mis en place pour accueillir les familles jetées à la rue, et les rares chambres d'hôtel disponibles avec le 115 de Seine-et-Marne sont occupées par la première dizaine de familles évacuées.

Ce jour d'hiver, la température est proche de zéro, et vers 10 heures du matin, il reste près de 150 personnes dehors.

Des bébés, des enfants, des personnes malades et leurs familles sont à la recherche d'un refuge pour se mettre à l'abri.

Avec les quelques personnes les accompagnant, des familles entrent dans la mairie annexe de Noisiel pour s'y mettre au chaud. Un espace est occupé pour que les enfants puissent se réchauffer, en attendant une solution pour trouver un hébergement.

Quelques instants plus tard, peut-être saisie d'un moment de panique, la police municipale décide, pour refuser l'entrée à la centaine de personnes restée à l'extérieur, de bloquer les accès de la mairie annexe,

Indignés par cette situation, des militants des droits de l'homme décident d'ouvrir les portes pour permettre à tous d'entrer, alors qu'eux-mêmes sont déjà dans les lieux. Les personnes restées à l'extérieur s'engouffrent dans cet accès. Tentant de résister à la pression de la foule, les policiers municipaux comme les militants présents sont pris dans une bousculade sans gravité. Ils devront simplement se relever après une chute les ayant fait tomber à terre.

C'est à partir de cet évènement que la police arrêtera quelques heures plus tard 2 militants du collectif Romeurope qui seront gardés à vue.

Pour avoir osé permettre la mise à l'abri de personnes se retrouvant à la rue, ils sont aujourd'hui poursuivis devant le tribunal correctionnel pour violence envers la force publique.

Pour avoir agi pour la défense élémentaire des droits de l'homme, ils pourraient subir une peine de prison et/ou être condamné à une forte amende.

Peut-on imaginer, en France, renoncer à faire respecter les droits de l'homme ?

Alors que les faits reprochés s'appuient exclusivement sur les déclarations de policiers (qui affirment que les 2 militants leur ont volontairement portés des coups), comment peut-on imaginer qu'en France des militants puissent être condamnés individuellement pour une action collective de défense des droits de l'homme ?

Pour ne pas en arriver là, les parties prenantes et les autorités publiques seraient bien inspirées en se rendant à la raison, et en abandonnant leur poursuite. Ceci s'inscrirait dans le prolongement de la reconnaissance du bien-fondé de l'action militante, déjà reconnu, dans les faits, par la préfecture de Seine-et-Marne qui avait elle-même réquisitionné un gymnase pour héberger les personnes le soir de cet évènement.

Pour défendre ces principes et marquer leur solidarité avec les 2 militants poursuivis, les défenseurs des droits de l'homme seront présents à Meaux le jour de l'audience.

Rassemblement Jeudi 28 mai 2015 à 13h30 devant le tribunal de Meaux

44, avenue du président Salvador Allende (77109) - Départ collectif à partir de Noisy-le-Grand à 12h30 devant la station du RER Noisy-le-Grand

A l'appel de



Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale



gisti, groupe
d'information et
de soutien des
immigré·e·s

Collectif Romeurope du Val Maubuée et de Noisy-le-Grand, Romeurope 94, Romeurope 93, Association Solidarité Essonne Familles Roumaines et Roms (ASEFRR), Aide à la Scolarisation des Enfants Tsiganes en Seine-Saint-Denis (ASET 93), Réseau éducation sans frontières (RESF) 77 et 93, Neuilly Emmaüs Avenir, Réseau IPAM (Initiatives Pour un Autre Monde), Ecodrom 93, Turbulence Marne la Vallée, Union locale Marne la Vallée Solidaires, Union locale CNT Chelles & Marne-la-Vallée, Parti de Gauche 77, Ensemble / Cuga (Collectif Unitaire de Gauche Alternative), Alternative Libertaire 93, Conseil départemental des associations familiales laïques (CDAFAL) 77, Vox Pop Ulis, L'Observatoire Citoyen du Centre de Rétention Administrative de Palaiseau, International Alliance of Inhabitants. Droit de cité(r) des femmes Marne-la-Vallée, Diaconie des Roms du Diocèse de Créteil, Les enfants du Canal, CSP Ulis, Association Tukki, Cifordom, ASTI Les Ulis, Association "Pam et Gab"